

afin que le Parlement dispose plus tôt de ces rapports et qu'il ait le temps de les examiner convenablement.

M. COLDWELL: L'honorable préopinant a raison de dire qu'il faut trouver un moyen qui nous permette d'examiner le travail de ces sociétés de la Couronne et des organismes connexes. J'estime cependant qu'il est impossible qu'une assemblée législative comme le Parlement puisse exercer une surveillance sur ces organismes. Etant donné nos multiples entreprises économiques, il est indispensable que l'examen de ces rapports se fasse autrement que vient de se faire l'étude de ces projets de loi. Le débat a été interminable et les mêmes arguments ont été repris tellement de fois que nous étions absolument fatigués de les entendre.

Je comprends que d'aucuns s'opposent aux entreprises d'Etat de ce genre, bien qu'elles n'aient pas une bien grande envergure. A la vérité, c'est un effort bien modeste que nous tentons dans un domaine où tous les autres pays se sont engagés. La façon d'établir et d'exploiter ces sociétés de la Couronne correspond à ce qui se fait actuellement par tout le monde.

Le ministre a raison de dire que les gens qui sont aujourd'hui d'âge mûr ne gagnaient pas grand chose lorsqu'ils ont commencé à travailler. Il faut ajouter qu'il ne leur en coûtait pas beaucoup pour se nourrir.

L'hon. M. HOWE: Nous n'étions pas en mesure de dépenser beaucoup à cette fin.

M. COLDWELL: Non, et nous ne l'avons pas fait; nous nous sommes contentés de très peu.

Les temps sont changés. Si le Canada veut garder ses jeunes savants,—et nous en avons certainement un grand besoin, présentement,—nous devons les mieux traiter, tant au Conseil national de recherches qu'aux autres organismes analogues. Trop de nos brillants jeunes gens, garçons et filles, s'en vont aux Etats-Unis. Il y en a même, je le disais l'autre jour, qui vont exercer leur profession en Grande-Bretagne. Il importe de faire les fonds qui conviennent à notre organisation scientifique.

Il a été beaucoup question des sommes considérables dont dispose notre Conseil national de recherches. De quel ordre sont-elles? J'en ignore le chiffre exact, mais je crois qu'il s'élève à 14 ou 15 millions de dollars. Tel est le montant que met à la disposition de son Conseil national de recherches un pays doté d'immenses ressources encore vierges et auxquelles les savants doivent s'attaquer si nous voulons qu'elles nous profitent. La comparaison de cette affectation avec celles que les autres pays destinent

[M. Fleming.]

aux recherches scientifiques révèle que nous dépensons dans ce domaine, en fonction du revenu national, beaucoup moins que l'on ne le fait dans les autres pays. Au lieu de critiquer la formation de cet organisme, comme on l'a fait, nous devrions, il me semble, nous montrer heureux d'assister à l'élaboration d'un vaste programme de ce genre et d'apporter notre appui à la mesure. Nos amis conservateurs-progressistes détestent l'idée des sociétés de la Couronne et de l'entreprise publique; ils détestent l'idée de beaucoup d'autres choses entreprises dans l'intérêt du Canadien moyen.

M. JACKMAN: Non, jamais.

M. COLDWELL: Il en est certainement ainsi.

L'hon. M. STIRLING: Pas du tout.

M. COLDWELL: J'essaie de m'en tenir à 1936 et non pas à 1846 ou à peu près. Ce projet de loi mérite, il me semble, l'appui de la Chambre.

M. GREEN: Il a eu aujourd'hui l'appui de la Chambre.

M. COLDWELL: Il a eu aujourd'hui l'appui de la Chambre, mais un appui accordé à contrecoeur si l'on en juge par la discussion. Quant aux régies, il me semble qu'il convient de nous en tenir à la méthode maintenant suivie à l'égard des sociétés de la Couronne déjà existantes, comme le National-Canadien, Air-Canada et Radio-Canada. La question pourrait se régler en des comités. Je ne prétends pas que les organismes en cause soient parfaits, mais...

Une VOIX: Loin de là.

M. COLDWELL: Loin de là, si vous voulez.

Une VOIX: Je le crois.

M. COLDWELL: Si vous le croyez, très bien, mais on peut les améliorer. Je soutiens que le Parlement a la faculté, s'il veut s'en servir par l'entremise de comités, de scruter dans tous ses détails l'activité de ces organismes déjà établis. Il me semble que c'est ainsi que nous devrions procéder dans le cas de ces autres sociétés de la Couronne, dont l'organisation, je le sais, diffère. Mais, lorsque le ministre nous demandera d'étudier ses crédits relativement au Conseil national de recherches, nous aurons l'occasion de lui demander des renseignements, non pas sur les dépenses engagées au cours de l'année écoulée mais sur celles qu'on projette, ainsi que sur le programme qu'on a l'intention d'exécuter au moyen de ces dépenses.